

# Justice pour le maréchal Bugeaud

---

 mailchi.mp/09580434b693/lafrique-relle-n193-janvier-17998527

A Lyon, la municipalité écologiste a décidé, sans la moindre concertation avec la mairie de l'arrondissement concerné, de débaptiser la rue Maréchal Bugeaud. Cédant ainsi aux demandes de plusieurs collectifs érigés en vengeurs du passé, la mairie de Lyon continue donc avec détermination la déconstruction de notre histoire.

Les épurateurs de l'histoire font trois grands reproches à la mémoire du maréchal Bugeaud :

1) Lors des émeutes parisiennes d'avril 1834, son nom fut associé au massacre de la rue Transnonain que la célèbre lithographie de Daumier fit entrer dans l'historiographie républicaine. Or, que s'est-il passé le 14 avril 1834, alors que des barricades bloquaient le centre de Paris ?

Le 13 avril Bugeaud qui commande les troupes reçoit d'Adolphe **Thiers ministre de l'Intérieur** l'ordre de déblayer ces barricades. Le 14 avril, le capitaine Reydu 35<sup>e</sup> régiment de Ligne est tué par un tir très probablement parti du 12 rue Transnonain. Dans le feu de l'action, à chaud, les soldats prennent l'immeuble d'assaut pour venger la mort de leur capitaine, faisant 12 morts dont des femmes et des enfants.

Bugeaud qui n'était pas sur place n'a pas donné l'ordre d'investir cet immeuble et, contrairement à la légende, il n'a jamais dit : « Massacrez les habitants du 12 rue Transnonain ». Les travaux récents d'historiens qui lui sont pourtant hostiles, montrent qu'il n'a pas ordonné le massacre et qu'il s'est agi d'une initiative locale de soldats, d'une « bavure » dans un contexte de panique et de représailles immédiates. (Maïté Bouyssy, *Rue Transnonain, 14 avril 1834, un massacre à la française*, 2024.)

2) Il est reproché à Bugeaud d'avoir participé à la répression des journées révolutionnaires de 1848, soit de la **Révolution de février 1848** qui renversa la monarchie de Juillet, et de l'insurrection ouvrière de juin 1848 contre la Deuxième République. La réalité est que, au mois de février 1848, face à la montée de la tension à Paris, Louis-Philippe qui cherchait un commandant militaire à poigne fit appel à Bugeaud, **mais, gagnée par le mouvement révolutionnaire, la Garde nationale parisienne refusa cette nomination. Le roi retira alors** son commandement à Bugeaud lequel, avec le franc-parler qui le caractérisait lui

déclara : « Sire, votre majesté est fichue ». Bugeaud n'était donc plus au commandement lors de l'insurrection du mois de juin 1848 qui fut réprimée par le général Cavaignac et non par lui.

3) Il est également reproché à Bugeaud des massacres commis en Algérie par ses subordonnés quand il était commandant en chef, notamment lors de trois « enfumades » clairement documentées (11 juin 1844 contre les Sbéhas ; 18 au 20 juin 1845 contre les Ouled Riah et août 1845 une deuxième fois les Sbéhas). Fuyant devant les troupes françaises, ces partisans d'Abd el-Kader s'étaient réfugiés dans des grottes avec des membres de leurs tribu. Donner l'assaut aurait provoqué des pertes énormes chez les soldats français, aussi, fut-il décidé d'enfumer les fuyards afin de les forcer à quitter leurs repaires. Ces enfumades furent alors justifiées par le fait que les centaines de morts, tant combattants que membres des tribus qu'elles provoquèrent chez l'ennemi permirent d'épargner la vie de centaines de soldats français qui auraient été fauchés en cas d'assauts frontaux. Durant tout son temps de commandement, Bugeaud, le « père Bugeaud », qui était adulé de la troupe eut d'ailleurs le souci constant de la vie de ses hommes. Les justiciers du passé qui refont l'histoire de la guerre depuis leurs douillots cabinets auraient sans doute préféré qu'au nom de cet ethno-masochisme qui fait préférer l'« Autre » aux siens, Bugeaud fut avant l'heure un Nivelles qui fit tuer **30 000 de ses hommes, sans compter les 100 000 blessés et mutilés**, dans d'inutiles assauts...

Le fond du débat revient donc une fois encore à la question de savoir s'il est légitime de juger l'histoire à la lumière d'une certaine morale actuelle, dans l'ignorance du contexte de la commission des faits reprochés et de la réalité des terribles lois de la guerre. En chevauchant les anachronismes, dans l'ignorance bétonnée de la situation du terrain en Algérie en 1844-1845, où les combattants des tribus massacraient les prisonniers français qu'ils éventraient et émasculaient vivants -un aspect des choses sur lequel les vengeurs du passé sont silencieux-, les justiciers d'aujourd'hui s'arrogent le droit de réécrire l'histoire selon leurs vues de 2026 et de jeter l'opprobre sur l'illustre soldat qu'était Bugeaud.

Thomas Robert Bugeaud, marquis de la Piconnerie, duc d'Isly, maréchal de France (1784-1849) s'engagea en 1804 dans la Garde impériale. Il participa à la bataille d'Austerlitz et il gagna la plupart de ses grades durant les campagnes d'Espagne où il servit de 1808 à 1813. Rallié à l'Empereur durant les *Cent Jours*, il fut mis en demi-solde sous la Restauration. Retiré sur ses terres, en Dordogne, il reprit sa carrière sous la Monarchie de Juillet comme colonel du 56<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Nommé général le 2 avril 1831, il se fit élire député de la Dordogne au mois de juillet de la même année. Le 27 janvier 1834, il tua dans un duel au pistolet le député Dulong qui l'avait traité de « geôlier » parce qu'il avait

été chargé, en 1832, de surveiller la duchesse de Berry enfermée à Blaye.

La carrière algérienne de Bugeaud débuta au mois de juin 1836.

Nommé à la tête de l'armée d'Algérie, le général Bugeaud débarqua à Alger au début du mois de juin 1836. Dans un rapport écrit quelques jours plus tard et daté du 10 juin, il exprima clairement sa vision :

« Il faut (...) pour commander (...) en Afrique, des hommes vigoureusement trempés au moral et au physique. Les colonels et les chefs de bataillon un peu âgés, chez qui la vigueur d'esprit et de cœur ne soutient pas les forces physiques devraient être rappelés en France, où ils recevraient ou leur retraite ou des commandements de place. Leur présence ici est beaucoup plus nuisible qu'utile (...) Ce qu'il faut aussi pour faire la guerre avec succès, ce sont des brigades de mulets militairement organisés, afin de ne pas dépendre des habitants du pays, de pouvoir se porter partout avec légèreté pour suivre l'ennemi sur tous les points où il se retire, et de ne pas charger les soldats ».

Quatorze jours plus tard, le 24 juin, dans un autre rapport, il préconisait la création d'unités spécialisées, car les régiments de renfort arrivant de France avaient une mentalité qu'il qualifiait de « détestable », leurs officiers servant en Afrique à contrecœur, ce qui avait naturellement pour effet de démoraliser les hommes. Aussi, écrivait-il qu'il fallait « des troupes constituées tout exprès », et c'est pourquoi, il décida de bousculer les pesanteurs qui faisaient de l'armée d'Algérie un corps lent et peu apte aux combats d'Afrique. Sous l'Empire, la lutte qu'il avait menée contre la guérilla espagnole ayant été formatrice, il décida donc de se débarrasser des lourds convois et d'une artillerie qu'il jugeait largement inutile dans ce genre de campagne. Quant à sa première priorité, elle fut d'alléger les hommes qui portaient alors un fournement composé de sept à huit jours de vivres, de soixante cartouches, de chemises et souliers de rechange, d'ustensiles de cuisine et de couchage etc.

Le résultat ne se fit pas attendre car, dès le 6 juillet 1836, dans la région de Tlemcen, il remporta la bataille de la Sikkak, un affluent de la rivière Tafna. Puis, le 30 mai 1837, il signa un accord avec Abd el-Kader qui se voyait reconnaître la possession de l'Oranie et de l'Algérois, la France ne conservant qu'Oran et Alger ainsi qu'une petite zone de colonisation dans la Mitidja.

En 1838, alors qu'il était rentré en France où il avait retrouvé son siège de député de la

Dordogne, certains représentants lui reprochèrent les abandons contenus dans les *accords de la Tafna*.

Bugeaud répondit aux critiques des parlementaires avec un grand sens politique doublé d'une rare clairvoyance. Il argumenta, expliquant que l'alternative était simple : soit le traité qu'il avait signé, soit une guerre coûteuse en hommes, en moyens et en définitive inutile car le système militaire français étant inadapté, les territoires conquis ne pourraient dans tous les cas pas être conservés. D'ailleurs, quelle était au juste la politique de la France ? Avant toutes choses il importait de le savoir et Bugeaud déclara alors en séance : « Vous n'avez pas encore de système ; je vous ai donné par le traité, du temps pour en juger ; et quand ce ne serait que cela, ce serait déjà un très grand service. »

Il ajoutait que si la France voulait conquérir l'Algérie il faudrait d'abord réorganiser l'armée en profondeur et lui donner d'autres moyens que ceux qui y étaient déployés. C'est ainsi que 100 000 hommes seraient nécessaires qu'il faudrait répartir en dix colonnes de 10 000 hommes chacune, 3 000 demeurants au dépôt et les 7 000 autres légèrement équipés et très mobiles, devant sillonner le pays.

A l'automne 1839, Abd el-Kader reprit les hostilités. Les régions contrôlées par les Français furent alors attaquées, notamment les zones de colonisation de la Mitidja où des colons furent massacrés. Les postes de Koléa et de Blida furent assiégés et l'avant-garde d'Abd el-Kader poussa jusque sous les murs d'Alger.

Les nouvelles d'Algérie étant alarmantes, le député Bugeaud intervint durant la séance du 15 janvier 1840. Selon lui, il n'y avait que trois options possibles : l'abandon pur et simple, l'occupation maritime de « quelques Gibraltar » qui absorberait des effectifs disproportionnés pour des objectifs peu clairs, ou enfin la conquête totale. Il déclara :

« [...] Je ne serai pas suspect quand je dirai que l'occupation restreinte, me paraît une chimère. Cependant, c'est sur cette idée qu'avait été fait le traité de la Tafna. Eh bien, c'est une chimère [...] Messieurs, il ne reste que trois partis à prendre : l'abandon, l'occupation maritime et la conquête absolue. L'abandon, la France officielle n'en veut pas [...]. L'occupation maritime serait bonne si l'on pouvait avoir sur la côte quelques Gibraltar qu'on pût garder avec 1 200 ou 1 500 hommes et approvisionner par mer. Mais il n'en est point ainsi ; vous avez des populations considérables à nourrir : 35 000 âmes à Alger, 12 à 15 000 à Oran, 8 000 à Bône, etc. Vous ne pouvez étouffer ces grosses populations entre quatre murailles, il leur faut une zone pour leurs besoins, et pour la sécurité de ces zones il faut 25 ou 30 000 hommes. [...] Il ne reste donc, selon moi, que la domination absolue, la

soumission du pays [...]. Oui, à mon avis, la possession d'Alger est une faute, mais puisque vous voulez la faire [...], il faut que vous la fassiez grandement. Il faut donc que le pays soit conquis et la puissance d'Abd el-Kader détruite [...] »

Au mois de décembre 1840, le Maréchal de Valée, gouverneur général de l'Algérie, fut rappelé en France et Bugeaud désigné pour le remplacer. Cette nomination par le roi Louis-Philippe provoqua des remous chez les partisans de la conquête car le nouveau commandant en chef était considéré par eux comme un adversaire de ce projet. Or, débarqué à Alger le 22 février 1841, ce fut lui, l'opposant à l'occupation de l'Algérie, qui soumit le pays en prenant Saïda, Boghari, Tlemcen, puis en fondant Orléansville.

Par l'abandon de la politique statique jusqu'alors suivie, et par l'adoption résolue d'une guerre de mouvement, Bugeaud mena à bien un plan simple et cohérent : repousser Abd el-Kader hors du Tell, c'est-à-dire de la plaine littorale, vers les plateaux, puis vers le Sahara, pour l'acculer à la reddition.

De fait, la création de colonnes mobiles amena très vite la soumission des tribus de l'Algérois et de l'Oranie qui abandonnèrent Abd el-Kader. Puis, le 16 mai 1843, le duc d'Aumale s'empara de la *Smaïa*, le camp d'Abd el Kader, qui se réfugia au Maroc.

Nommé maréchal de France le 31 juillet 1843 Bugeaud exigea l'expulsion d'Abd el-Kader et l'engagement que les troupes marocaines ne dépasseraient pas la rivière Tafna. Paris attendit durant deux mois le résultat des négociations franco-marocaines, mais le sultan qui pensait alors pouvoir compter sur le soutien anglais refusa les conditions françaises.

Après un nouvel incident frontalier dans la région d'Oujda, un ultimatum fut adressé au sultan par l'intermédiaire du consul de France à Tanger. Après un troisième ultimatum demeuré sans réponse, le 6 août, les navires français bombardèrent les forts de Tanger, puis, le 14 août 1844, à l'ouest d'Oujda, se livra la bataille de l'oued Isly qui fut une grande victoire remportée par Bugeaud sur l'armée marocaine et les forces d'Abd el-Kader.

Le 10 septembre 1844, le Maroc et la France signèrent le Traité de Tanger. Les Français obtinrent le licenciement des troupes stationnées à la frontière algéro-marocaine ainsi que la mise hors-la-loi d'Abd el-Kader qui devait être, soit expulsé du Maroc, soit être mis en résidence dans une ville de l'ouest marocain, loin de ses partisans. Mais, le 22 septembre 1845, depuis le territoire marocain, Abd el-Kader attaqua et extermina un détachement français retranché dans le marabout de Sidi Brahim à une quinzaine de kilomètres de

Djemaa Ghazaouet, puis il mena la guérilla dans la région.

Au mois de mai 1847, estimant qu'il n'avait pas les moyens de poursuivre sa politique, Bugeaud remit sa démission de Gouverneur général de l'Algérie et il fut remplacé par le duc d'Aumale. Il quitta l'Algérie le 5 juin 1847. La **reddition d'Abd el-Kader** intervint **le 23 décembre 1847**, soit **plus de six mois après** le départ de Bugeaud.

Elu député à la Constituante de 1848, puis député de la Charente Inférieure le 26 novembre 1849, le maréchal Bugeaud mourût à Paris le 10 juin 1849, emporté par le choléra.